



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23/01/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
23 janvier 2024

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à GLESS Danielle, DOERLER Marie à VIVIER Macha, GUILLIN Stéphane à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER Pierre

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 02 2024

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	27	0	0	0

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette dotation.

Pour la programmation 2024 de la DETR, les opérations d'aménagement et de rénovation du patrimoine communal ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par les projets suivants :

- **Groupe Scolaire Georges De La Tour : travaux d'amélioration de la qualité de l'air et du confort d'été**

La ville de Seichamps souhaite poursuivre son programme de travaux visant à améliorer la qualité de l'air et le confort d'été dans les bâtiments scolaires.

Au niveau du Groupe Scolaire Georges De La Tour, il est prévu sur cet exercice d'installer une Centrale de traitement de l'air, de remplacer une partie des menuiseries et d'installer des stores des BSO.

Le montant de ces aménagements s'élève à 150 320 € HT.

- **Cimetière : Installation de 3 Columbariums**

La commune de Seichamps dispose, dans son cimetière actuel, de différents espaces funéraires permettant de satisfaire les demandes liées aux différents modes de sépultures. La demande de mise à disposition de cases dans les columbariums est importante, et le parc actuel nécessite d'être complété face à l'augmentation de la demande. Ainsi il est prévu d'installer 3 nouveaux columbariums de 12 cases chacun afin de pouvoir répondre à la demande des administrés.

Le montant de cette extension du parc de columbariums s'élève à 39 730 € HT.

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 22 janvier 2024, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les dossiers ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Groupe scolaire Georges De La Tour : travaux de rénovation	150 320 €	30 %	45 096 €
2	Columbariums	39 730 €	30 %	11 919 €

- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 janvier 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.01.30 16:50:30 +0100
Ref:20240130_111002_1-2-O
Signature numérique
le Maire